



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50945

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la présence des gardiens d'immeubles au sein des grands ensembles d'habitation. Dans un souci de lutte contre le chômage, de maintien du lien social et de sécurisation des immeubles d'habitation, la loi prévoit que la présence d'un gardien est obligatoire, pour les ensembles supérieurs à 300 logements. Une telle mesure s'inscrit dans le développement des emplois de proximité, tout en permettant de contribuer à la politique de la ville pour laquelle la promotion des réseaux de sociabilité tient une place prépondérante. Il lui demande la date de publication au Journal officiel des décrets instaurant la présence de ces gardiens d'immeubles.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50945

Rubrique : Gardiennage

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2009